

L'accompagnement de l'orientation dans les établissements

ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Claire Margaria, Nolwënn Piquet

Décembre 2018



 **cnesco**
 conseil national
 d'évaluation
 du système scolaire

Ce document s'inscrit dans une série de contributions publiées par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) sur la thématique : **Éducation à l'orientation**

Ce rapport est édité par le Conseil national d'évaluation du système scolaire.

Directrice de la publication

Nathalie Mons

Rédacteur en chef

Jean-François Chesné

Auteurs

Claire Margaria, Nolwënn Piquet

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante :

Cnesco (2018). L'accompagnement de l'orientation dans les établissements

Disponible sur le site du Cnesco : <http://www.cnesco.fr>

Publié en Décembre 2018

Conseil national d'évaluation du système scolaire

Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 Paris

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
I. Organisation de l'établissement et orientation	6
A. Organisation administrative de l'établissement et orientation	6
1. L'inclusion de l'orientation au projet d'établissement et la formalisation du Parcours Avenir	6
2. La mise à disposition de moyens financiers spécifiquement dédiés à l'orientation.....	7
B. Implication des acteurs dans le processus d'orientation	8
1. Impliquer tous les acteurs dans le processus d'orientation.....	8
2. L'implication des professeurs principaux dans le processus d'orientation.....	9
C. Intégrer les psychologues de l'Éducation nationale au sein de l'établissement.....	10
1. La présence du PsyEN au sein de l'établissement.....	10
2. Les rendez-vous proposés par le PsyEN	11
3. Les actions organisées par le PsyEN	14
II. Organiser des actions autour de l'orientation	15
A. Permettre un accès continu à l'information au sein de l'établissement	15
1. Inclure l'orientation au temps scolaire	15
2. Permettre un accès libre à l'information au CDI	16
B. Organiser des actions ponctuelles et les valoriser	17
1. Organiser des actions au sein de l'établissement	17
2. Permettre l'accès aux actions organisées hors de l'établissement.....	19
III. Ouvrir l'établissement sur l'extérieur	20
A. Inviter les parents à participer	20
B. Interagir avec l'enseignement supérieur et les entreprises.....	22
1. Envisager une formation future	22
2. Découvrir le monde de l'entreprise	24
3. Collaborer avec des associations.....	27
Références	29

Table des figures

Figure 1 : Forme de l'accompagnement des chefs d'établissement lors de la mise en place du Parcours Avenir (en %) (plusieurs réponses possibles).....	7
Figure 2 : Part des établissements où l'« équipe éducative » s'est réunie spécifiquement sur la question de l'orientation durant l'année 2017-2018 (en %)	9
Figure 3 : Fréquence à laquelle le PsyEN est présent au sein de l'établissement (en %)	10
Figure 4 : Présence du PsyEN aux conseils de classe (en %)	11
Figure 5 : Part des chefs d'établissement déclarant que le PsyEN reçoit tous les élèves en entretiens individuels, selon leur taille (en %)	12
Figure 6 : Part des chefs d'établissement déclarant que le PsyEN reçoit tous les élèves en entretiens individuels, selon leur taille (en %)	13
Figure 7 : Part des établissements dans lesquels les élèves l'initiative de la prise de rendez-vous avec le PsyEN est laissée aux élèves ou aux familles (en %)	13
Au sein des établissements, outre des entretiens individuels proposés selon diverses modalités aux élèves dans 96,6 % des collèges et 93,8 % des lycées en 2017-2018, les PsyEN organisent un nombre important d'activités destinées aux élèves. En 2017-2018, d'après les déclarations des chefs d'établissement, les PsyEN ont organisé des présentations devant les classes dans 86,3 % des collèges et 84,6 % des lycées (Figure 8), ce qui en fait l'action la plus communément organisée au sein des établissements scolaires (outre les entretiens individuels). Figure 8 : Actions organisées par le PsyEN en 2017/2018 (en %)	14
Figure 9 : Temps consacrés à l'orientation dans les emplois du temps, selon le niveau scolaire	15
Figure 10 : Part des proviseurs ayant déclaré avoir organisé deux, une ou aucune des semaines consacrées à l'orientation pour les classes de terminales (en %)	18
Figure 11 : Activités réalisées lors de la semaine de l'orientation parmi les chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé au moins une semaine consacrée (plusieurs réponses possibles) (en %)	19
Figure 12 : Associer les parents à la question de l'orientation	21
Figure 13 : Part des chefs d'établissement de collège ayant déclaré avoir organisé une action en association avec un lycée(en %)	23
Figure 14 : Part des chefs d'établissement de lycée ayant déclaré avoir organisé une action en association un établissement d'enseignement supérieur (en %)	23
Figure 15 : Proportion des élèves de l'établissement ayant des difficultés à trouver un stage de troisième (en %)	24
Figure 16 : Moyen par lequel les élèves de troisième trouvent un stage, selon le chef d'établissement	25
Figure 17 : Intérêt représenté par le stage de troisième pour l'orientation des élèves d'après les chefs d'établissement Figure 18 : Avis des chefs d'établissements sur le statut futur à donner au stage de troisième	26
Figure 19 : Part des chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé l'action conjointe suivante, en association avec une ou des entreprise(s) (en %)	26
Figure 20 : Part des chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé l'action conjointe suivante, en partenariat avec une ou des association(s) (en %)	27
Figure 21 : Nombre d'actions différentes organisées par les établissements en 2017-2018, d'après les déclarations des chefs d'établissement	28

Table des tableaux

Tableau 1 : Mise à disposition de moyens financiers spécifiques à l'orientation selon la taille de l'établissement scolaire.....	7
Tableau 2 : Mise à disposition de moyens financiers spécifiques à l'orientation en fonction de l'inclusion de l'orientation au projet d'établissement et la formalisation du Parcours Avenir	8
Tableau 3 : Part des chefs d'établissement trouvant « Très facile » ou « Plutôt facile » le fait de mobiliser l'équipe éducative (PsyEN, CPE, professeurs principaux, etc...) autour de la problématique de l'orientation.....	9
Tableau 4 : Modalités de prise en charge des élèves par le PsyEN (réponses multiples).....	12
Tableau 5 : Part des établissements ayant mis en place au moins un des temps dédiés récurrents précédemment cités*	16
Tableau 6 : Parmi les chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé un forum des métiers ou une réunion d'information au sein de l'établissement, part de ceux déclarant que des actions spécifiques ont été menées avec les élèves en lien avec l'événement	17
Tableau 7 : Parmi les chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé un déplacement vers un forum des métiers ou une réunion d'information hors de l'établissement, part de ceux déclarant que des actions spécifiques ont été menées avec les élèves en lien avec l'événement.....	20
Tableau 8 : Information des parents de l'existence d'un CIO (ou d'une autre structure à même de fournir de l'information sur l'orientation) à proximité de l'établissement.....	21
Tableau 9 : Part des principaux de collège ayant déclaré avoir organisé des présentations de leur métier par les parents	22
Tableau 10 : Part des proviseurs de lycée ayant déclaré avoir organisé des présentations de leur métier par les parents	22
Tableau 11 : Échanges entre lycéens et élèves dans des établissements d'enseignement supérieurs	24

Introduction

Les 8 et 9 novembre 2018, le Cnesco a organisé une conférence de comparaisons internationales sur le thème de l'éducation à l'orientation, en partenariat avec le Cese, France Stratégie et le CIEP.

Afin d'éclairer la discussion, le Cnesco a mené une enquête auprès des chefs d'établissement. L'objectif est d'apporter des précisions pour comprendre quels moyens (financiers, humains, temporels...) sont alloués à l'éducation à l'orientation au sein des établissements aujourd'hui. Ce document présente les résultats de cette grande enquête nationale.

Méthodologie de l'enquête

En juillet 2018, le Cnesco a organisé une grande enquête auprès de chefs d'établissement (sélectionnés par un tirage aléatoire) de collèges et lycées publics (les PsyEN n'étant pas présents dans les établissements privés, le questionnaire n'était pas pertinent pour cette population). Le taux de réponse brut de l'enquête a été de 67,2 %, et le taux de réponse exploitable de 63,4 %. Ainsi, 1 271 chefs d'établissement sont allés au bout du questionnaire et ont validé leurs réponses.

Parmi les proviseurs de lycée, le taux de réponse exploitable a atteint 57,0 %. En collège, il a été de 66,4 % (pour les établissements classés REP ou REP+, ce taux a atteint 65,8 % ; pour les établissements non-REP, 68,5 %).

Un traitement statistique a ensuite été appliqué sur la base de données : les doublons, les doubles-comptes et les réponses non-exploitable ont été supprimés, et une pondération a été appliquée afin que l'échantillon soit représentatif de la population des établissements publics français.

Un traitement statistique descriptif (tris à plat et tris croisés) a ensuite été effectué sur les résultats obtenus, dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Les résultats sont obtenus grâce à des déclarations des chefs d'établissement. Chacun des graphiques est donc la représentation de la part des chefs d'établissement ayant donné une certaine réponse à l'une des questions posées. Aucune réponse n'était obligatoire, et le nombre de personnes ayant répondu à la question concernée est indiqué sous chaque tableau ou graphique.

Les quartiles relatifs à la taille de l'établissement (selon le nombre d'élèves) définis pour les analyses statistiques sont les suivants :

Nombre d'élèves	Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile
Collège	Moins de 361	Moins de 484	Moins de 582	Plus de 582
Lycée	Moins de 378	Moins de 617	Moins de 1 051	Plus de 1 051

I. Organisation de l'établissement et orientation

L'enquête menée par le Cnesco s'est tout d'abord intéressée à la façon dont l'organisation de l'établissement facilite l'éducation à l'orientation. À ce titre, trois aspects organisationnels ont été étudiés : l'organisation administrative de l'établissement scolaire, l'implication des acteurs, et la place laissée au psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN).

A. Organisation administrative de l'établissement et orientation

1. L'inclusion de l'orientation au projet d'établissement et la formalisation du Parcours Avenir

Une très large majorité des chefs d'établissement ayant répondu à l'enquête ont indiqué que l'orientation était incluse dans le projet d'établissement, soit 93,4 % des principaux de collège et 89,3 % des proviseurs de lycée. Au collège, ce chiffre varie sensiblement selon que l'établissement fait partie d'un réseau d'éducation prioritaire ou non : ainsi, 89,6 % des principaux des établissements classés « REP » ou « REP+ » indiquent que l'orientation est incluse au projet d'établissement (94,4 % pour les autres).

Le Parcours Avenir

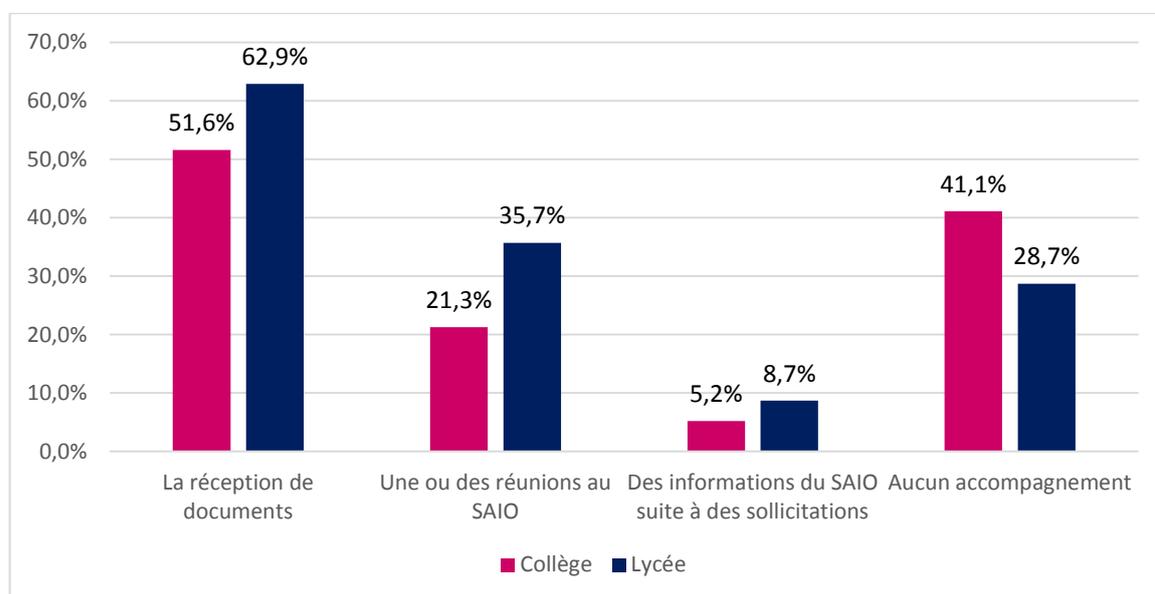
Créé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013, le Parcours Avenir est un dispositif prévoyant l'intégration de l'orientation au programme de chaque discipline abordée au cours de la scolarité. L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 prévoit qu'il « est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale ». D'après l'arrêté, « La réussite du projet repose sur la capacité à mobiliser un ensemble d'acteurs et de ressources pour sa mise en œuvre. Il devra être formalisé et être porté auprès des différentes instances de l'établissement, notamment devant les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique et le conseil d'administration. »

Concernant la formalisation du Parcours Avenir, on observe une différence importante selon le niveau considéré : ainsi, alors que 72,6 % des chefs d'établissement de collège déclarent avoir formalisé le Parcours Avenir, seuls 53,4 % des proviseurs de lycée l'ont signalé. On n'observe aucune corrélation entre le fait qu'un établissement ait formalisé le Parcours Avenir et la taille de l'établissement, la catégorie de commune dans laquelle il est implanté, le fait qu'il appartienne ou non à un réseau d'éducation prioritaire ou qu'il soit un lycée général et technologique ou professionnel.

En revanche, soulignons que les chefs d'établissement s'estiment très peu accompagnés dans la mise en place du Parcours Avenir. Ainsi, 41,1 % des chefs d'établissement de collège et 28,7 % des chefs d'établissement de lycée déclarent n'avoir reçu aucun accompagnement (Figure 1). Bien que le Parcours Avenir soit davantage formalisé au sein des collèges, il semble que les lycées aient bénéficié d'un accompagnement plus important. Par ailleurs, il semble que le Parcours Avenir soit plus souvent formalisé au sein des établissements dans lesquels le proviseur ou principal a bénéficié d'un accompagnement de la part du SAIO. Ainsi, au collège, le Parcours Avenir a été formalisé dans 76,4 % des établissements dont les chefs d'établissement ont bénéficié d'un accompagnement de la part du SAIO, et dans 67,0 % des établissements dont le principal n'a pas bénéficié d'un accompagnement. Au lycée, seuls 40,0 % des établissements dont le proviseur n'a pas été accompagné ont formalisé le

Parcours Avenir, contre 59,0 % des établissements dont le proviseur a été accompagné. Ce résultat est à nuancer quant au fait que le chef d'établissement a pu changer depuis la mise en place du Parcours Avenir, le chef d'établissement précédent ayant donc pu être accompagné.

Figure 1 : Forme de l'accompagnement des chefs d'établissement lors de la mise en place du Parcours Avenir (en %) (plusieurs réponses possibles)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège, 434 proviseurs de lycée.
Lecture : Le SAIO est le service académique d'information et d'orientation
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

2. La mise à disposition de moyens financiers spécifiquement dédiés à l'orientation

43,0 % des principaux de collège et 43,8 % des proviseurs de lycée déclarent que leur établissement alloue des moyens financiers spécifiques à l'orientation¹ (Tableau 1). Si l'écart est quasiment nul entre collèges et lycées, l'enquête permet d'observer que d'autres facteurs influent sur cette allocation. Les collèges les plus petits allouent plus souvent que les autres un budget spécifique à l'orientation ; pour les lycées, ce sont les établissements les plus grands qui ont le plus fréquemment un budget dédié. Par ailleurs, les lycées généraux et technologiques allouent plus fréquemment un budget à l'orientation (53,0 %) que les lycées professionnels (34,1 %).

Tableau 1 : Mise à disposition de moyens financiers spécifiques à l'orientation selon la taille de l'établissement scolaire

Etablissements	Très grands (Q4)	Plutôt grands (Q3)	Plutôt petits (Q2)	Petits (Q1)
<i>« L'établissement met à disposition des moyens financiers spécifiques à l'orientation »</i>				
Collège	46,5 %	43,4 %	42,5 %	39,6 %
Lycée	36 %	40,6 %	41,8 %	58,2 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège, 434 proviseurs de lycée.
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

¹ Il peut s'agir d'organisation d'événements (journée porte ouverte, transport d'élèves vers des forums...), de création et diffusion de supports de communication, de rétribution des professeurs principaux et des référents (indemnité pour mission particulière), de financement pour des associations partenaires...

Le fait qu'un établissement ait choisi d'intégrer l'orientation au projet d'établissement et/ou de formaliser le parcours Avenir semble également avoir un impact important sur la décision d'allouer des fonds spécifiques à l'orientation (Tableau 2).

Tableau 2 : Mise à disposition de moyens financiers spécifiques à l'orientation en fonction de l'inclusion de l'orientation au projet d'établissement et la formalisation du Parcours Avenir

	Part des collèges disposants de moyens financiers spécifiques	Part des lycées disposants de moyens financiers spécifiques
<i>L'établissement a inclus l'orientation au projet d'établissement</i>	44,2 %	46,9 %
<i>L'établissement n'a pas inclus l'orientation au projet d'établissement</i>	32,0 %	33,4 %
<i>L'établissement a formalisé le Parcours Avenir</i>	47,4 %	49,0 %
<i>L'établissement n'a pas formalisé le Parcours Avenir</i>	33,2 %	40,0 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 895 (lignes 1 et 2) et 907 (lignes 3 et 4) principaux de collège, 377 (lignes 1 et 2) et 373 (lignes 3 et 4) proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Enfin, seuls 13,9 % des principaux de collège et 6,4 % des proviseurs de lycée ont déclaré que le département ou la région leur allouait des fonds spécifiquement dédiés à l'orientation.

B. Implication des acteurs dans le processus d'orientation

1. Impliquer tous les acteurs dans le processus d'orientation

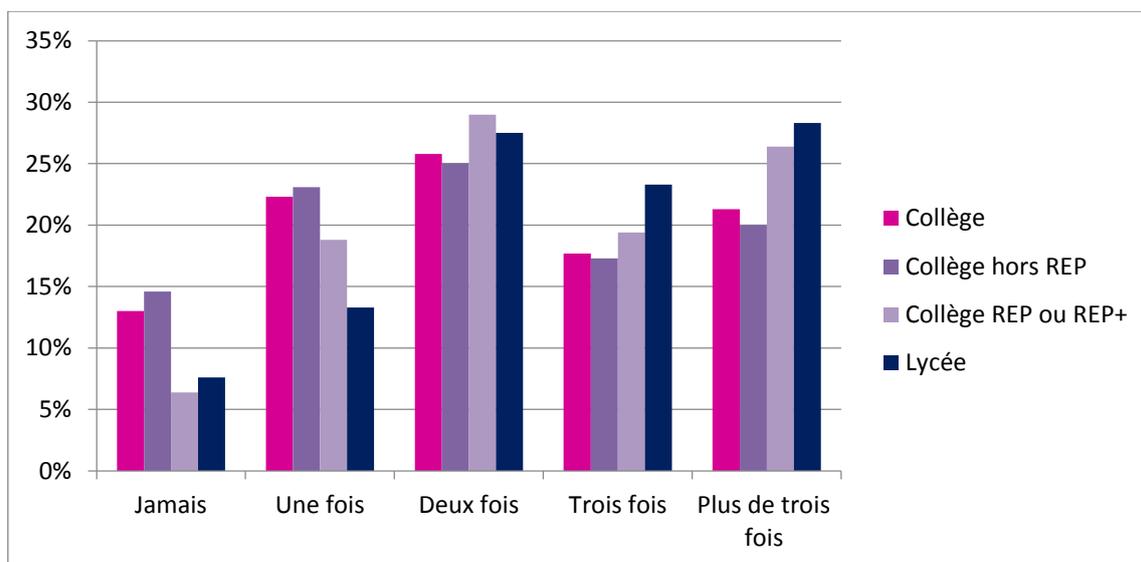
Dans leur grande majorité, les chefs d'établissement considèrent qu'il est aisé de motiver leur équipe autour de la question de l'orientation. Ainsi, 80,5 % des principaux de collège et 80,8 % des proviseurs de lycée estiment qu'il est « très facile » ou « plutôt facile » de mobiliser leur équipe autour de cette question. Ce chiffre varie légèrement selon que le collège est ou non inclus dans un réseau d'éducation prioritaire : ainsi, il est de 74,9 % au sein de ces réseaux, contre 81,9 % hors de ceux-ci.

27,4 % des principaux de collège répondants et 35,8 % des proviseurs signalent avoir été spécifiquement formés à l'orientation en tant que chef d'établissement. Parmi ceux qui n'ont pas été formés, 57,9 % des principaux et 64,5 % des proviseurs n'ont jamais été formés à l'orientation, quel qu'ait été leur poste précédent : ainsi, 42 % des principaux et 41,4 % des proviseurs n'ont jamais été formés à l'orientation. Par ailleurs, 57,8 % des principaux et 67,6 % des proviseurs ont reçu de la documentation du SAIO² à leur intention en 2017-2018.

Dans la majorité des établissements, au moins une réunion de l'équipe pédagogique est organisée chaque année pour aborder le thème de l'orientation (Figure 2).

² Service Académique d'Information et d'Orientation

Figure 2 : Part des établissements où l'« équipe éducative » s'est réunie spécifiquement sur la question de l'orientation durant l'année 2017-2018 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 877 principaux de collège (dont 694 non-REP et 183 REP ou REP+), 357 proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Le fait que l'orientation ait été incluse au projet d'établissement ou que l'établissement ait formalisé le Parcours Avenir a également un impact fort sur la facilité à mobiliser les équipes (Tableau 3).

Tableau 3 : Part des chefs d'établissement trouvant « Très facile » ou « Plutôt facile » le fait de mobiliser l'équipe éducative (PsyEN, CPE, professeurs principaux, etc...) autour de la problématique de l'orientation

	Part des collèges	Part des lycées
L'établissement a inclus l'orientation au projet d'établissement	81,2 %	81,9 %
L'établissement n'a pas inclus l'orientation au projet d'établissement	67,5 %	69,6 %
L'établissement a formalisé le Parcours Avenir	85,6 %	81,9 %
L'établissement n'a pas formalisé le Parcours Avenir	67,7 %	77,8 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 886 (lignes 1 et 2) et 893 (lignes 3 et 4) principaux de collège, 360 (lignes 1 et 2) et 354 (lignes 3 et 4) proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

D'après les répondants, les acteurs parmi les plus impliqués, outre les PsyEN, dans la procédure d'orientation, au collège comme au lycée, sont les chefs d'établissement eux-mêmes, les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation. C'est avec ces mêmes acteurs que les élèves ont le plus souvent la possibilité de prendre rendez-vous pour évoquer l'orientation.

2. L'implication des professeurs principaux dans le processus d'orientation

85 % des principaux de collège et 86 % des proviseurs de lycée ont indiqué que les professeurs principaux figuraient parmi les acteurs les plus impliqués dans le processus d'orientation des élèves. Selon respectivement 97,3 % et 96,5 % d'entre eux, les élèves peuvent prendre rendez-vous avec leur professeur principal pour discuter de leur orientation.

La désignation de deux professeurs principaux dans les classes de terminale

Depuis décembre 2017, les proviseurs doivent désigner deux professeurs principaux par classe de terminale (au-delà d'un certain nombre d'élèves au sein de la classe). Cette nouvelle mesure a pour objet d'accroître l'aide accordée aux élèves en matière d'orientation, notamment en les guidant dans l'élaboration de leur projet et dans la réalisation de leurs démarches.

La quasi-entièreté des répondants a mis en place cette réforme : ainsi, 88,9 % des répondants ont mis en place ce dispositif ou n'ont pas eu à le faire (du fait des effectifs réduits de leur(s) classe(s) de terminale). Parmi les rares proviseurs n'ayant pas mis en place la réforme, 70,3 % évoquent un manque de volontaires ou de personnes disponibles.

C. Intégrer les PsyEN au sein de l'établissement

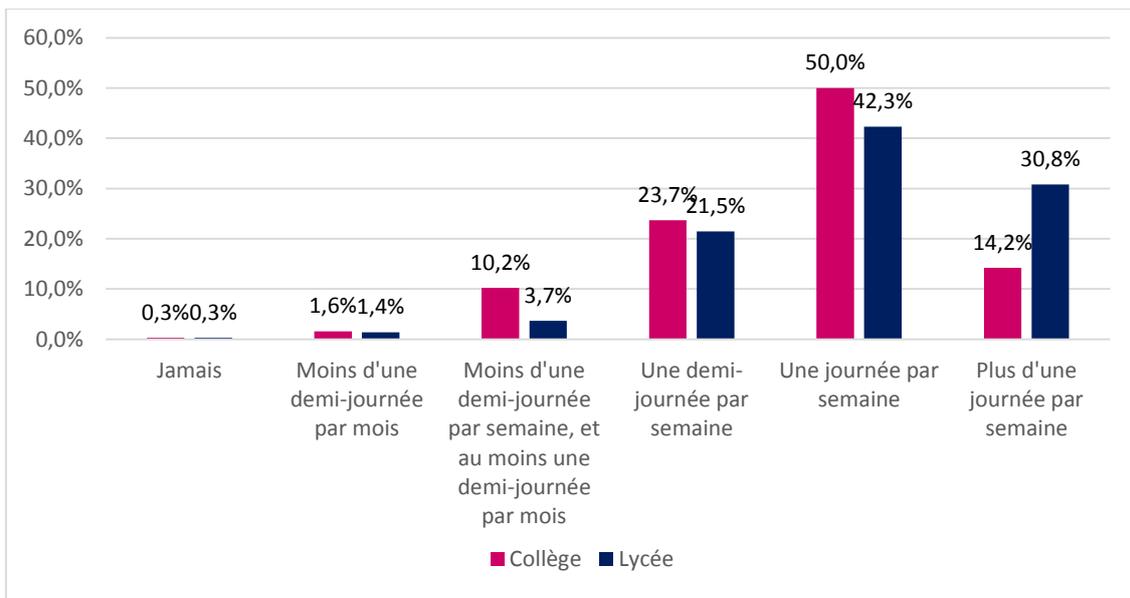
Les psychologues de l'Éducation nationale ou PsyEN

Remplaçant les conseillers d'orientation psychologues depuis 2017, les PsyEN accompagnent l'élève dans la construction progressive de son projet d'orientation, participent à la mise en place d'actions, participent au premier accueil et contact de tout élève cherchant des informations relatives à son orientation, et réalisent des entretiens avec les élèves afin de favoriser « une projection ambitieuse dans l'avenir » (circulaire d'avril 2017). Ils ne sont pas présents de façon permanente au sein des établissements scolaire et partagent leur temps entre différents établissements.

1. La présence du PsyEN au sein de l'établissement

Dans la très grande majorité des établissements, le ou la PsyEN est présent au moins une demi-journée par semaine au sein de l'établissement (Figure 3). Plus l'établissement est grand, plus le ou la PsyEN est présent au cours de la semaine, ce qui semble cohérent puisqu'il doit rencontrer un nombre plus important d'élèves.

Figure 3 : Fréquence à laquelle le PsyEN est présent au sein de l'établissement (en %)



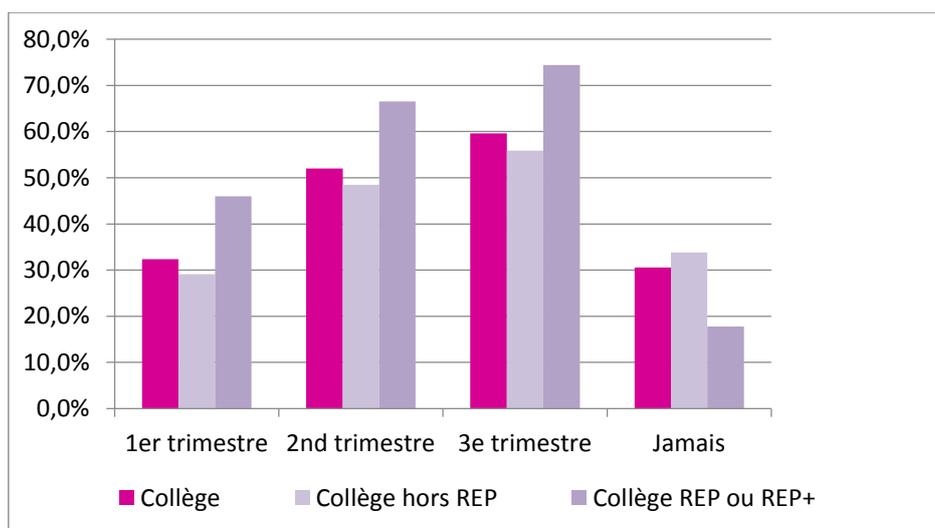
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 931 principaux de collège, 371 proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Dans 63,1 % des collèges et 77 % des lycées, le ou la PsyEN de l'établissement dispose d'un bureau attitré. Ces taux sont plus élevés lorsque la taille de l'établissement croît : ainsi, dans 77,9 % des collèges et 89,6 % des lycées les plus grands (quatrième quartile), les PsyEN ont un bureau attitré ; contre 46,6 % des collèges et 68 % des lycées les plus petits (premier quartile).

Par ailleurs, les PsyEN sont souvent invités à rejoindre les conseils de classe au collège, notamment aux conseils de classe de second et troisième trimestres, et ce encore plus dans les REP et REP+ (Figure 4). 30,6 % des répondants ont cependant déclaré que les PsyEN n'assistaient jamais aux conseils de classe.

Figure 4 : Présence du PsyEN aux conseils de classe (en %)



*Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège (dont 770 non-REP et 205 REP ou REP+).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.*

Dans 56 % des lycées, le ou la PsyEN assiste aux conseils de classe où sont proposées les décisions d'orientation et/ou où sont remplies les fiches avenir. Cette pratique est cependant beaucoup plus répandue au sein des lycées généraux et technologiques (63,1 %) que dans les lycées professionnels (48,9 %). Par ailleurs, plus le lycée est grand, plus le ou la PsyEN est présent lors des conseils de classe.

2. Les rendez-vous proposés par le PsyEN

Les établissements organisent de façon variée la prise de rendez-vous entre les élèves et le ou la PsyEN (Tableau 4). Ainsi, dans certains collèges et lycées, les élèves sont repérés par l'équipe éducative ou le ou la PsyEN. Les élèves peuvent aussi prendre rendez-vous par eux-mêmes. Enfin, certains établissements organisent des rendez-vous pour tous les élèves.

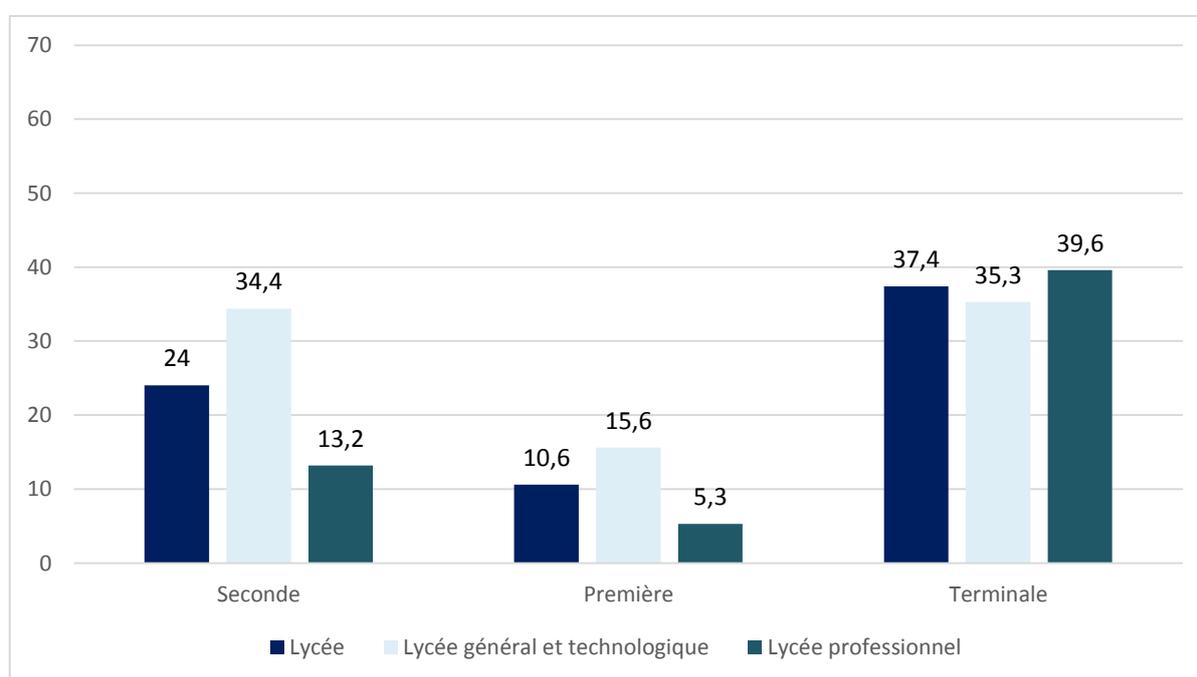
Tableau 4 : Modalités de prise en charge des élèves par le PsyEN (réponses multiples)

	Le PsyEN rencontre tous les élèves	Le PsyEN rencontre tous les élèves qui en font la demande	Le PsyEN rencontre tous les élèves repérés par l'équipe éducative (dont PsyEN)
Collège			
Sixième à quatrième	Non demandé	81,9 %	80,9 %
Troisième	42,2 %	72,8 %	68,8 %
Lycée			
Seconde	24,0 %	76,8 %	77,2 %
Première	10,6 %	80,8 %	72,9 %
Terminale	37,4 %	73,1 %	71,0 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège, 434 proviseurs de lycée.
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018

Au lycée, le fait que des rendez-vous soient organisés pour tous les élèves (Figure 5) varie selon que l'on prend en compte la taille de l'établissement et l'orientation générale et technologique ou professionnelle du lycée (notamment pour les classes de seconde et première). Le fait que les élèves de terminale soient reçus en rendez-vous de façon systématique dépend peu de la taille de l'établissement (Figure 6). Pour les élèves de seconde et de première, au contraire, plus l'établissement est grand plus ils ont de chance d'être reçus de façon systématique.

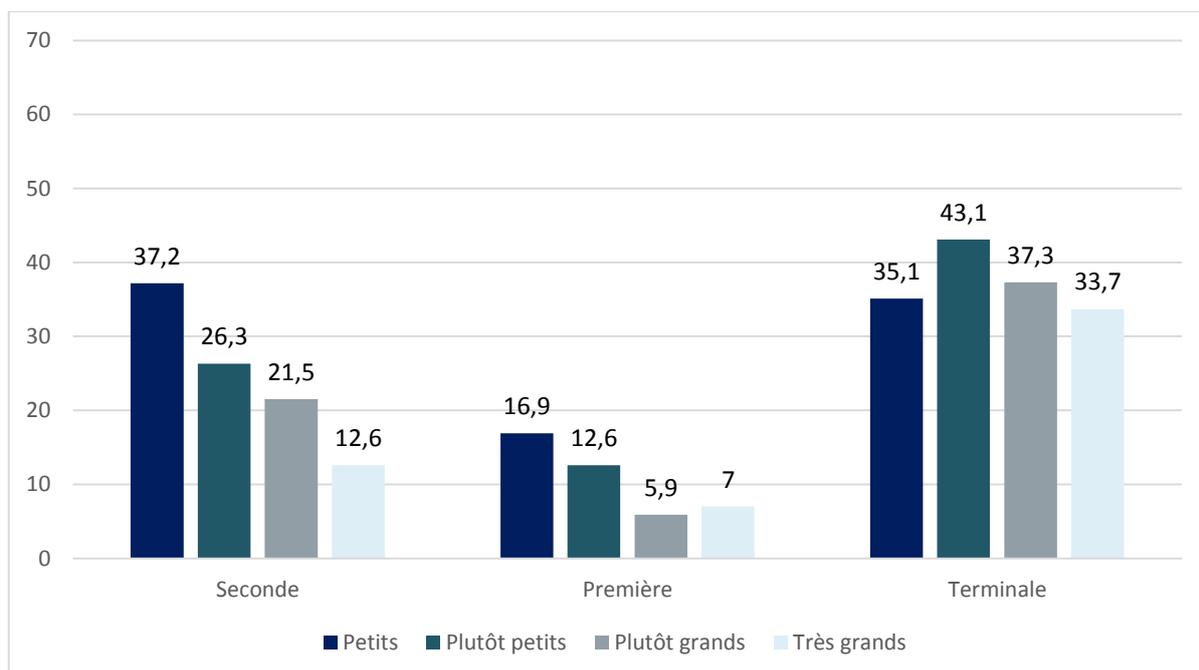
Figure 5 : Part des chefs d'établissement déclarant que le PsyEN reçoit tous les élèves en entretiens individuels, selon leur taille (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel ; 96 au sein du premier quartile, 88 au sein du deuxième quartile, 130 au sein du troisième quartile, 120 au sein du quatrième quartile).

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Figure 6 : Part des chefs d'établissement déclarant que le PsyEN reçoit tous les élèves en entretiens individuels, selon leur taille (en %)

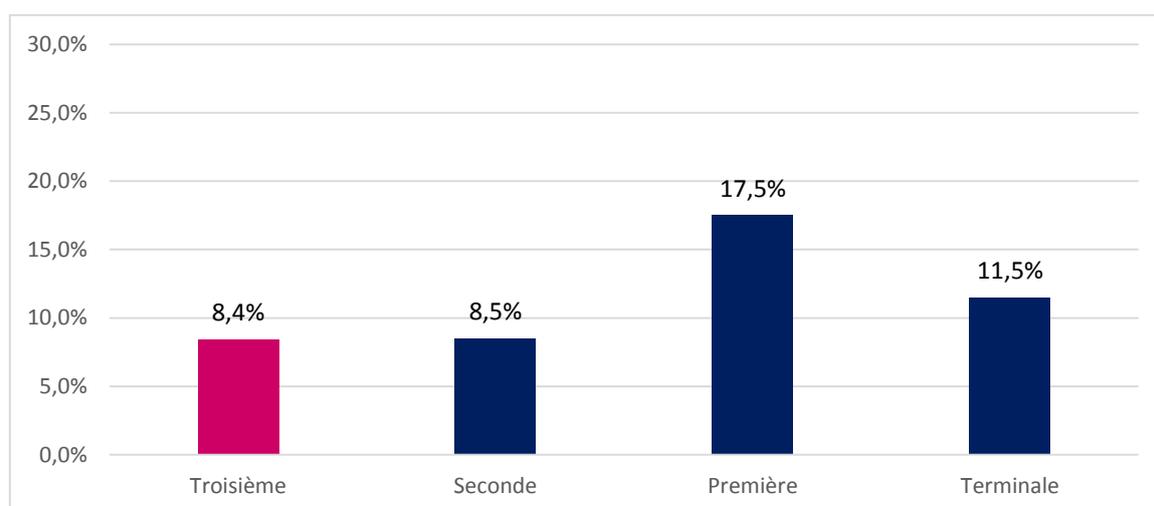


Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel ; 96 au sein du premier quartile, 88 au sein du deuxième quartile, 130 au sein du troisième quartile, 120 au sein du quatrième quartile).

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Par ailleurs, dans certains établissements, l'initiative de la prise de rendez-vous revient aux élèves (et éventuellement aux familles) : ainsi, les rendez-vous ne sont pas organisés systématiquement pour tous les élèves ou ceux repérés par l'équipe éducative ou le ou la PsyEN (Figure 7).

Figure 7 : Part des établissements dans lesquels les élèves l'initiative de la prise de rendez-vous avec le PsyEN est laissée aux élèves ou aux familles (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège, 434 proviseurs de lycée.

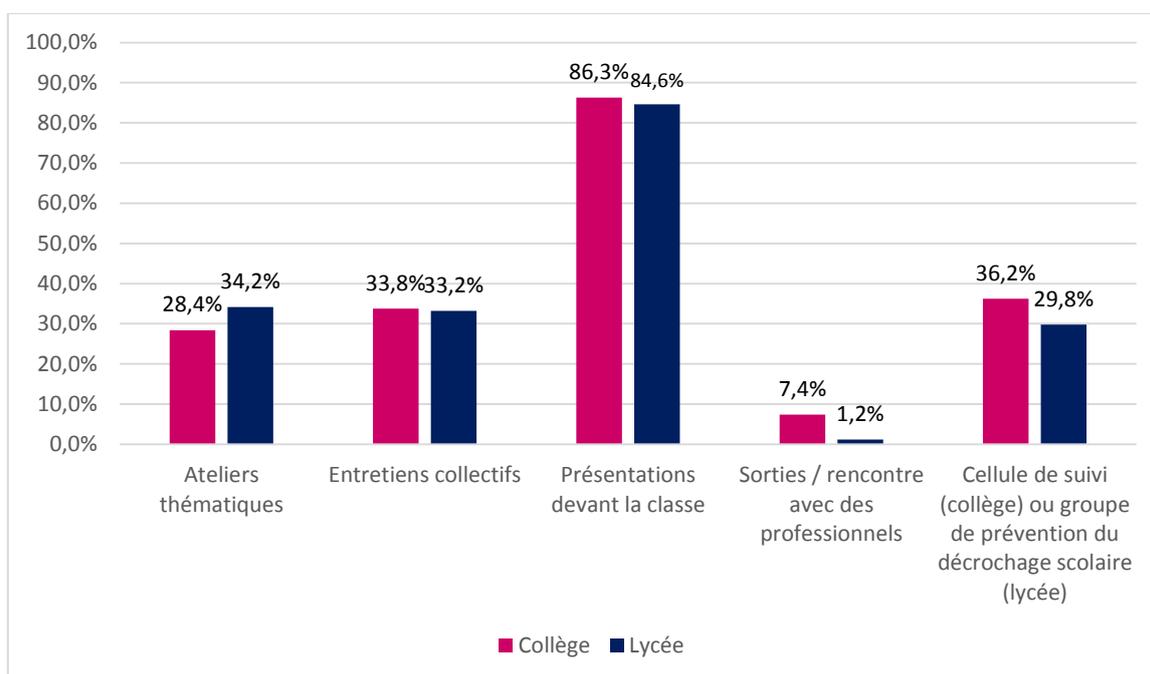
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Enfin, dans 97 % des collèges et 93,3 % des lycées, les parents peuvent prendre librement rendez-vous avec le PsyEN, accompagnés ou non de leur enfant.

3. Les actions organisées par le PsyEN

Au sein des établissements, outre des entretiens individuels proposés selon diverses modalités aux élèves dans 96,6 % des collèges et 93,8 % des lycées en 2017-2018, les PsyEN organisent un nombre important d'activités destinées aux élèves. En 2017-2018, d'après les déclarations des chefs d'établissement, les PsyEN ont organisé des présentations devant les classes dans 86,3 % des collèges et 84,6 % des lycées (Figure 8), ce qui en fait l'action la plus communément organisée au sein des établissements scolaires (outre les entretiens individuels).

Figure 8 : Actions organisées par le PsyEN en 2017/2018 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège, 434 proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

En 2017-2018 au lycée, certaines actions ont été plus souvent organisées dans les établissements généraux et technologiques que dans les lycées professionnels, comme la mise en place d'ateliers thématiques (mis en place dans 41 % des lycées généraux et technologiques et dans 27,2 % des lycées professionnels) et d'entretiens collectifs (mis en place dans 37,1 % des lycées généraux et technologiques et dans 29,1 % des lycées professionnels). Ces deux actions ont également été plus souvent mises en place dans les grands établissements. En revanche, les groupes de prévention du décrochage scolaire ont plus souvent été mis en place dans les lycées professionnels (34,1 %) que dans les lycées généraux et technologiques (25,7 %).

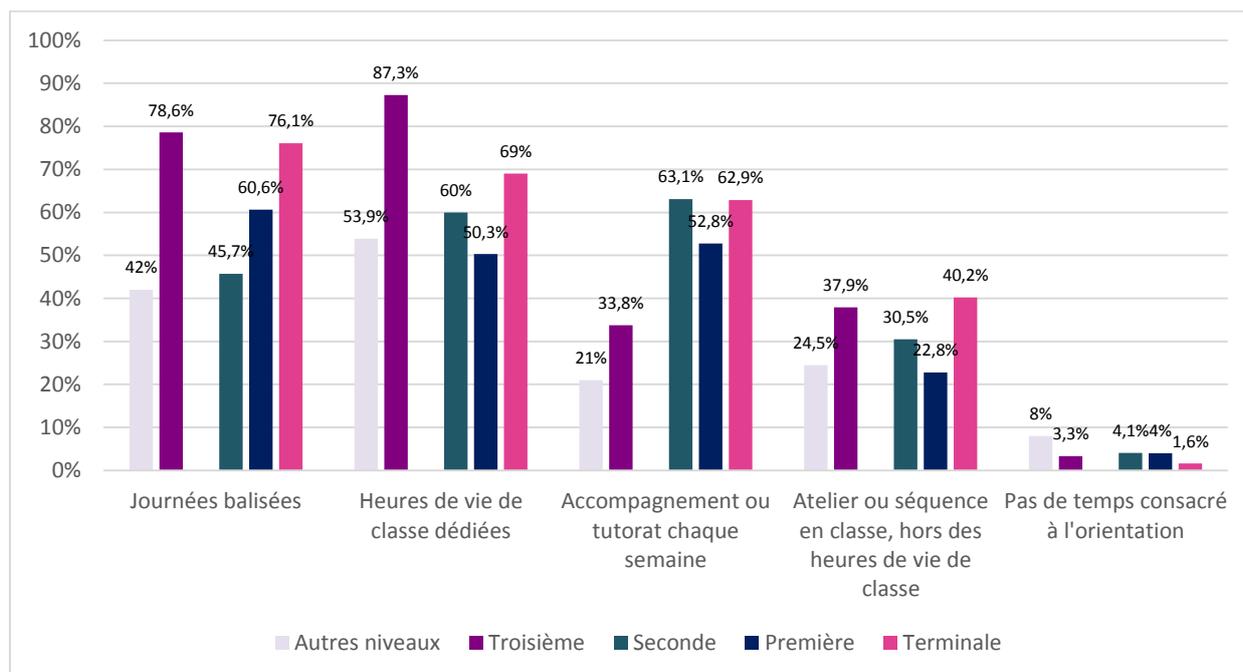
II. Organiser des actions autour de l'orientation

A. Permettre un accès continu à l'information au sein de l'établissement

1. Inclure l'orientation au temps scolaire

Pour accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, plusieurs actions peuvent être envisagées et menées tout au long de l'année.

Figure 9 : Temps consacrés à l'orientation dans les emplois du temps, selon le niveau scolaire



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 932 principaux de collège, 377 proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Au collège, les journées balisées et les heures de vie de classe dédiées à l'orientation dans les classes autres que la troisième sont plus souvent mises en place dans les collèges n'appartenant pas à un réseau d'éducation prioritaire (Figure 9). En revanche, l'accompagnement et le tutorat ainsi que les ateliers ou séquences en classe hors des heures de vie de classe à destination des troisièmes sont plus fréquemment mis en œuvre dans les collèges REP ou REP+.

Au lycée, si l'accompagnement et le tutorat en classes de première et terminale est plus fréquemment mis en place dans les lycées professionnels, toutes les autres actions (quel que soit le niveau) semblent plus fréquemment mises en place dans les lycées généraux et technologiques. Un temps dédié est plus fréquemment mis en place dans les lycées de grande taille.

Par ailleurs, au collège comme au lycée, des moyens financiers sont plus rarement alloués spécifiquement à l'orientation lorsque l'établissement n'organise aucun temps balisé dédié à l'orientation, excepté pour les classes de terminale (Tableau 5).

Tableau 5 : Part des établissements ayant mis en place au moins un des temps dédiés récurrents précédemment cités*

	L'orientation est inscrite au projet d'établissement		Des moyens financiers spécifiques sont alloués par l'établissement à l'orientation	
	Non	Oui	Non	Oui
Collège				
Sixième à quatrième	80,0 %	92,6 %	88,2 %	97,1 %
Troisième	96,5 %	96,7 %	95,4 %	98,5 %
Lycée				
Seconde	91,7 %	96,6 %	94,4 %	97,8 %
Première	89,5 %	97,0 %	94,0 %	98,5 %
Terminale	97,8 %	98,4 %	98,3 %	98,5 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 932 principaux de collège, 377 proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

**Journées balisées, heures de vie de classe dédiées, accompagnement ou tutorat chaque semaine et/ou atelier ou séquence en classe, hors des heures de vie de classe.*

Le fait que l'établissement ait inclus l'orientation à son projet d'établissement a un impact sur le fait que des temps soient spécifiquement dédiés à l'orientation, mais seulement pour les sixièmes, cinquièmes et quatrièmes au collège et pour les secondes et premières au lycée. Pour les troisièmes et les terminales, le fait que l'orientation soit ou non inscrite au projet de l'établissement n'a pas d'impact sur la mise en place de temps dédiés.

2. Permettre un accès libre à l'information au CDI

Au sein des établissements scolaires, les élèves doivent pouvoir bénéficier d'informations de façon autonome, grâce à la mise à disposition d'informations. Durant l'année 2017-2018, 69,3 % des principaux et 80,0 % des proviseurs ont déclaré avoir reçu de la documentation à destination des élèves (ou de leurs parents) de la part du SAIO³. Par ailleurs, des informations au format papier sont disponibles au centre de documentation et d'information (CDI) : ainsi, dans 95,3 % des collèges et 93,7 % des lycées, des informations sur les filières et les métiers sont disponibles au format papier au sein des CDI. En revanche, un nombre beaucoup moins important d'établissements (16,4 % des collèges et 39,5 % des lycées) propose de la documentation au format papier sur les bourses et aides liées à la mobilité. Au lycée, ce chiffre varie nettement selon la taille de l'établissement : ainsi, parmi les 25 % des lycées les plus petits, seuls 33,4 % proposent de la documentation papier au sujet des bourses et mobilités ; lorsque, parmi les 25 % les plus grands, 45,5 % mettent à disposition de leurs élèves ces informations.

Par ailleurs, les élèves ont aussi accès aux informations sous forme numérique au sein du CDI : ainsi, 66,2 % des collèges et 63,4 % des lycées disposent de logiciels spécifiquement dédiés à l'orientation. Cependant, ce pourcentage varie grandement selon divers facteurs. Ainsi, au collège, 61,4 % des établissements « REP » ou « REP+ » disposent d'un tel logiciel, contre 67,4 % des collèges qui ne sont pas inscrits dans un tel réseau. Par ailleurs, les établissements situés au sein de communes isolées hors de l'influence des grands pôles ont moins accès à ces logiciels (55,8 %) que les établissements situés au sein de grands pôles (66,6 %) ou de moyens pôles (72,9 %). Au lycée, l'accès à ce logiciel varie grandement selon que le lycée est général et technologique (71,5 %) ou professionnel (54,9 %),

³ Service Académique d'Information et d'Orientation

et en fonction de sa taille : ainsi, parmi les lycées du premier quartile, 55,7 % des établissements disposent d'un tel logiciel ; contre 73,3 % des lycées du dernier quartile.

B. Organiser des actions ponctuelles et les valoriser

1. Organiser des actions au sein de l'établissement

Les établissements scolaires peuvent organiser des temps dédiés ou des actions ponctuelles au sein de l'établissement, afin de permettre aux élèves de disposer de plus amples informations sur l'orientation. En 2017-2018, 85,3 % des collèges et 82,7 % des lycées ont organisé une réunion d'information au sein de l'établissement. Cette même année, 30,4 % des collèges et 40,2 % des lycées ont organisé un forum des métiers au sein de l'établissement.

Ces événements sont cependant rarement accompagnés par un travail préparatif ou un retour d'expérience (Tableau 6).

Tableau 6 : Parmi les chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé un forum des métiers ou une réunion d'information au sein de l'établissement, part de ceux déclarant que des actions spécifiques ont été menées avec les élèves en lien avec l'événement

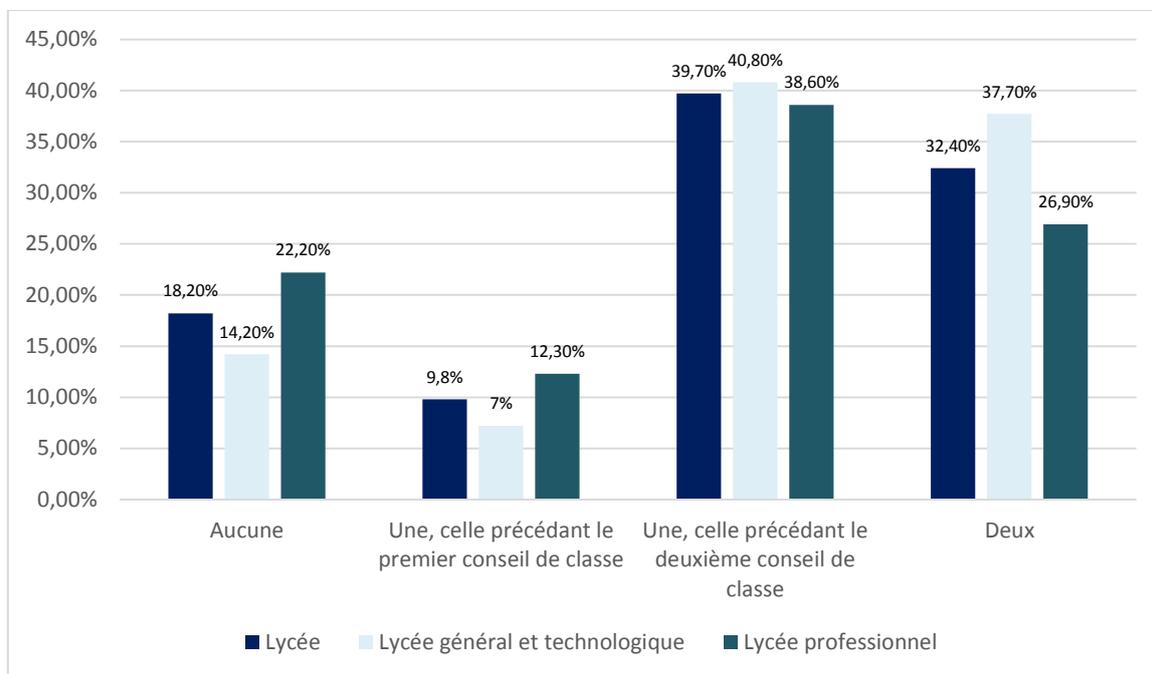
	Réunion d'information au sein de l'établissement			Forum des métiers au sein de l'établissement		
	Séquence dédiée à la préparation	Séquence ou travail de retour d'expérience	Séquences dédiées à la préparation et séquence ou travail de retour d'expérience	Séquence dédiée à la préparation	Séquence ou travail de retour d'expérience	Séquences dédiées à la préparation et séquence ou travail de retour d'expérience
Collège	25,1 %	20,3 %	11,9 %	34,0 %	24,4 %	21,4 %
Collège hors REP ou REP+	25,1 %	19,8 %		37,5 %	25,6 %	
Collège REP ou REP+	24,7 %	22,2 %		27,9 %	19,4 %	
Lycée	33,0 %	30,7 %	18,4 %	37,5 %	29,6 %	24,5 %
Lycée général et technologique	40,2 %	33,5 %		43,0 %	33,8 %	
Lycée professionnel	24,9 %	27,4 %		31,3 %	24,8 %	

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 814 principaux de collège (dont 643 non-REP et 171 REP ou REP+), 329 proviseurs de lycée (dont 215 de lycée général et technologique et 114 de lycée professionnel).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

En novembre 2017, la réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur a rendu obligatoire la mise en place de deux semaines consacrées à l'orientation pour les classes de terminale. Parmi les répondants au questionnaire, près d'un principal sur cinq (18,2 %) a déclaré n'avoir mis en place aucune de ces deux semaines obligatoires (Figure 10). 32,4 % ont déclaré avoir mis en place ces deux semaines obligatoires. Ces résultats varient grandement selon la taille de l'établissement : ainsi, les chefs d'établissements plus grands ont été plus nombreux à déclarer avoir mis en place ces semaines ; alors que les chefs d'établissements plus petits ont été plus nombreux à déclarer n'avoir organisé aucune des deux semaines. Également, 22,2 % des principaux de lycées professionnels ont déclaré n'avoir organisé aucune des deux semaines, et 26,9 % d'entre eux ont déclaré avoir organisé

les deux ; alors que respectivement 14,2 % et 37,7 % des principaux de lycées généraux et technologiques ont déclaré n'en avoir organisé aucune ou avoir organisé les deux.

Figure 10 : Part des proviseurs ayant déclaré avoir organisé deux, une ou aucune des semaines consacrées à l'orientation pour les classes de terminales (en %)

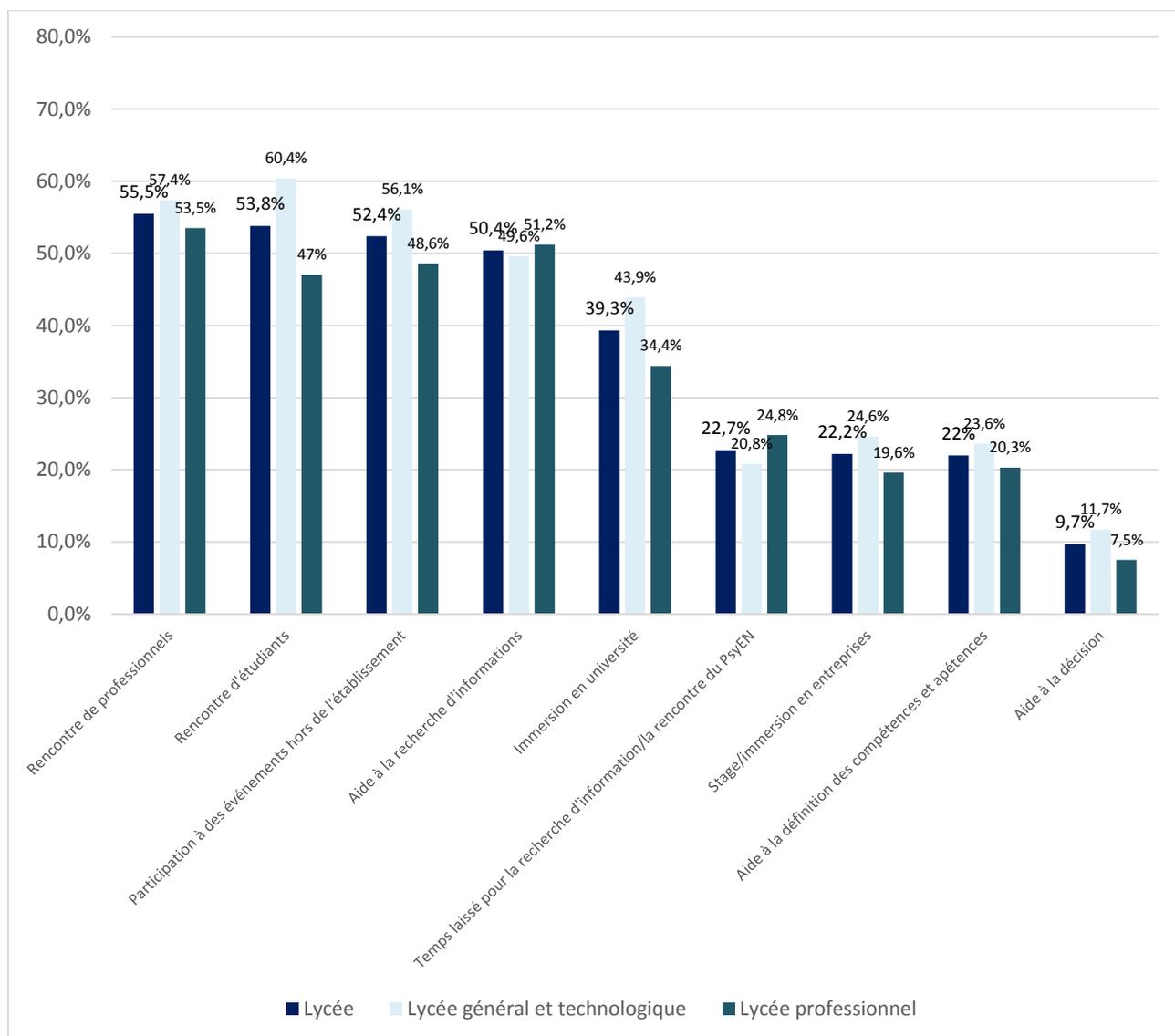


Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 353 proviseurs de lycée (dont 220 de lycée général et technologique et 133 de lycée professionnel).

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Les activités proposées par les établissements au cours de ces semaines étaient le plus souvent des rencontres avec les professionnels (55,5 %), des rencontres avec des étudiants (53,8 %, mais seulement 47 % dans les lycées professionnels), de l'aide à la recherche d'information (50,4 %). Dans 52,4 % des lycées, ces semaines ont également permis aux élèves de participer à des événements extérieurs à l'établissement (Figure 11)..

Figure 11 : Activités réalisées lors de la semaine de l'orientation parmi les chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé au moins une semaine consacrée (plusieurs réponses possibles) (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel).

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

2. Permettre l'accès aux actions organisées hors de l'établissement

Les établissements, afin d'informer les élèves, peuvent aussi organiser un déplacement vers un lieu d'information. Ainsi, 34,2 % des collèges et 57,1 % des lycées ont conduit leurs élèves à une conférence ou à une réunion d'information hors de l'établissement en 2017-2018. Cette même année, 60,3 % des collèges et 69,9 % des lycées interrogés ont organisé un déplacement pour conduire les élèves à un forum des métiers hors de l'établissement. 10,1 % des principaux de collège et 9,4 % des proviseurs de lycée ont déclaré n'avoir ni organisé de réunion d'information au sein de leur établissement, ni accompagné les élèves à une réunion d'information hors de l'établissement. Respectivement 23 % des principaux et 15,9 % des proviseurs ont déclaré n'avoir ni organisé de forum de l'orientation, ni accompagné les élèves à un forum de l'orientation. De la même façon que pour les événements internes à l'établissement, les travaux préparatoires ou de retour d'expérience

sont rares, mais les visites à des forums des métiers hors de l'établissement font plus souvent que les autres événements l'objet d'un tel travail, notamment dans les collèges (Tableau 7).

Tableau 7 : Parmi les chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé un déplacement vers un forum des métiers ou une réunion d'information hors de l'établissement, part de ceux déclarant que des actions spécifiques ont été menées avec les élèves en lien avec l'événement

	Déplacement vers une réunion d'information hors de l'établissement			Déplacement vers un forum des métiers hors de l'établissement		
	Séquence dédiée à la préparation	Séquence ou travail de retour d'expérience	Séquences dédiées à la préparation et séquence ou travail de retour d'expérience	Séquence dédiée à la préparation	Séquence ou travail de retour d'expérience	Séquences dédiées à la préparation et séquence ou travail de retour d'expérience
Collège	23,5 %	20 %	14,3 %	56,7 %	48,2 %	41,8 %
Collège hors REP ou REP+	21,8 %	18,8 %		58,1 %	51,1 %	
Collège REP ou REP+	30,4 %	24,4 %		51,1 %	36,7 %	
Lycée	36,1 %	27,4 %	18 %	59 %	46,5 %	36,6 %
Lycée général et technologique	43 %	29,3 %		61,7 %	40,7 %	
Lycée professionnel	28,2 %	25,2 %		56 %	53,2 %	

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 814 principaux de collège (dont 643 non-REP et 171 REP ou REP+), 329 proviseurs de lycée (dont 215 de lycée général et technologique et 114 de lycée professionnel).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

III. Ouvrir l'établissement sur l'extérieur

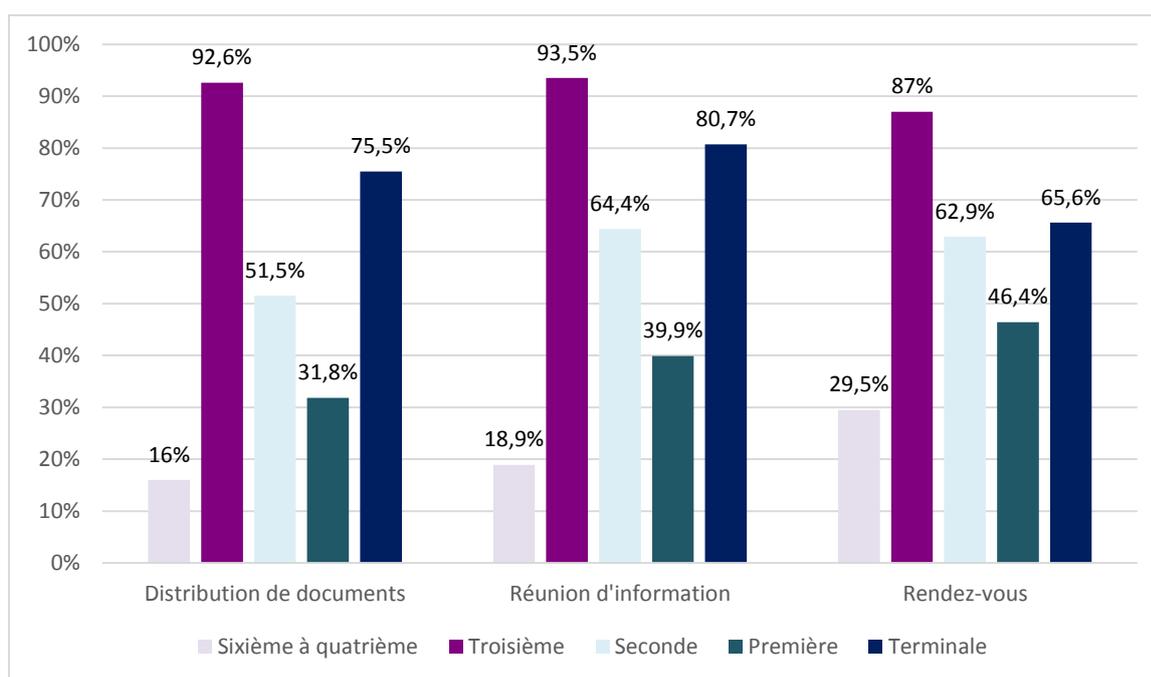
Par l'intervention d'acteurs extérieurs, l'établissement peut enrichir les informations sur l'orientation offertes aux élèves. Ces intervenants peuvent être les parents, mais aussi des élèves ou intervenants de niveaux scolaires supérieurs (lycées et établissements d'enseignement supérieur), des entreprises ou des associations.

A. Inviter les parents à participer

Les parents peuvent être inclus de deux manières dans le processus d'orientation des élèves : ils peuvent être informés afin de pouvoir aider et accompagner le choix de leur enfant (obligation légale) ; ils peuvent également être acteurs, par exemple en présentant leur métier aux élèves de l'établissement. La plupart des établissements mobilisent les parents d'une manière ou d'une autre dans le processus d'orientation, notamment au niveau des paliers d'orientation (Figure 12). Ils ne sont que 0,9 % à ne pas mobiliser les parents d'élèves de 3^e, 5,5 % pour les secondes et 3,5 % pour les terminales.

Au sein de l'établissement, l'information peut être fournie aux parents de diverses manières : distribution de documents, réunions d'information ou rendez-vous.

Figure 12 : Associer les parents à la question de l'orientation



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 927 principaux de collège, 368 proviseurs de lycée.

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Les établissements peuvent aussi encourager les parents à s'informer sur l'orientation de leurs enfants hors de l'établissement. Ainsi, les établissements peuvent informer les parents de la présence d'un CIO proche de l'établissement ou d'une autre structure à même de fournir de l'information sur l'orientation (Tableau 8). Dans 81,3 % des collèges et 79,2 % des lycées, cette information est donnée à tous les parents. Dans 17,1 % des collèges et 20,1 % des lycées, cette information est plus spécifiquement donnée aux parents dont l'enfant a été repéré par l'équipe éducative.

Tableau 8 : Information des parents de l'existence d'un CIO (ou d'une autre structure à même de fournir de l'information sur l'orientation) à proximité de l'établissement

	Les seuls parents dont l'enfant a été repéré par l'équipe éducative		
	Tous les parents		Aucun parent
Collège	81,3 %	17,1 %	1,6 %
Collège hors REP ou REP+	83,1 %	15,1 %	1,8 %
Collège REP ou REP+	73,6 %	25,3 %	1,1 %
Lycée	79,2 %	20,1 %	0,7 %
Lycée général et technologique	84,2 %	14,9 %	0,9 %
Lycée professionnel	73,9 %	25,5 %	0,6 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 909 principaux de collège (dont 717 non-REP et 192 REP ou REP+), 364 proviseurs de lycée (dont 230 de lycée général et technologique et 134 de lycée professionnel).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Les établissements peuvent aussi inclure les parents afin qu'ils aident les élèves de l'établissement à décider de leur orientation, par exemple en effectuant des présentations de leur métier devant les classes. Parmi les collèges, 35,1 % mettent en place cette action pour les troisièmes, et 25,8 % la mettent en place pour les autres niveaux (Tableau 9).

Tableau 9 : Part des principaux de collège ayant déclaré avoir organisé des présentations de leur métier par les parents

	Collèges REP ou REP+	Collèges hors REP
Sixième à quatrième	18,2 %	27,6 %
Troisième	30,1 %	36,4 %

*Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 927 principaux de collège (dont 730 non-REP et 197 REP ou REP+).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.*

15,8 % des lycées organisent une telle action pour les secondes, 15,5 % pour les premières, et 17 % pour les terminales. Cette action est plus fréquemment mise en œuvre dans les lycées généraux et technologiques que dans les lycées professionnels (Tableau 10).

Tableau 10 : Part des proviseurs de lycée ayant déclaré avoir organisé des présentations de leur métier par les parents

	Lycées généraux et technologiques	Lycées professionnels
Seconde	22,7 %	8,7 %
Première	21,3 %	9,5 %
Terminale	23,9 %	9,9 %

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 368 proviseurs de lycée (dont 232 de lycée général et technologique et 136 de lycée professionnel).

Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

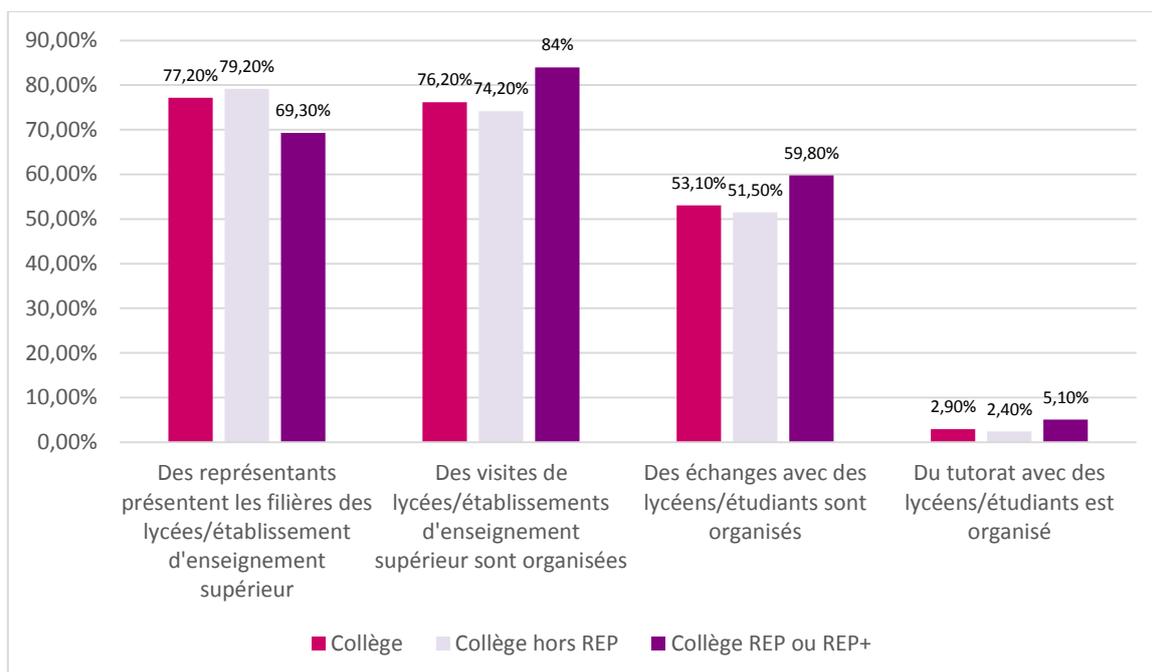
B. Interagir avec l'enseignement supérieur et les entreprises

1. Envisager une formation future

Créer des liens entre collèges et lycées, et entre lycées et établissements d'enseignement supérieur peut aider les élèves à construire leur parcours. Seuls 2,8 % des collèges et 3,6 % des lycées ne s'associent d'aucune manière avec des lycées ou des établissements d'enseignement supérieur (Figure 13 et 14).

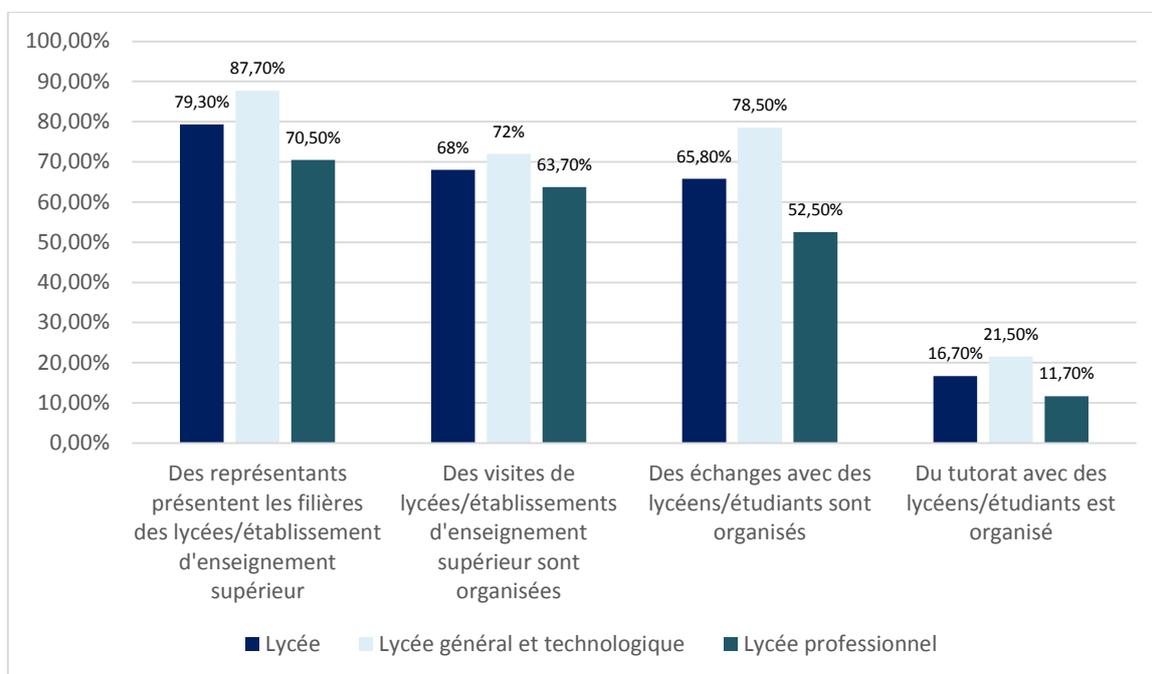
70 % des principaux de collèges, et 95,0 % des proviseurs de lycées déclarent solliciter d'anciens élèves afin qu'ils présentent les métiers, filières ou voies vers lesquels ils se sont orientés.

Figure 13 : Part des chefs d'établissement de collège ayant déclaré avoir organisé une action en association avec un lycée(en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège (dont 770 non-REP et 205 REP ou REP+), 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel).
 Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Figure 14 : Part des chefs d'établissement de lycée ayant déclaré avoir organisé une action en association un établissement d'enseignement supérieur (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège (dont 770 non-REP et 205 REP ou REP+), 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel).
 Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Les échanges avec les étudiants et le tutorat mené par les étudiants sont plus fréquents au sein des lycées de grande taille. Par ailleurs, le fait qu'une classe préparatoire ou une formation STS existe au sein d'un lycée favorise les échanges avec des étudiants (Tableau 11).

Tableau 11 : Échanges entre lycéens et élèves dans des établissements d'enseignement supérieurs

	Lycée n'accueillant pas de classe préparatoire	Lycée accueillant une classe préparatoire	Lycée n'accueillant pas de formation STS	Lycée accueillant une formation STS
Oui à « Des échanges avec les élèves des filières de l'enseignement supérieur sont proposés aux élèves du lycée »	64,1 %	79,3 %	57,8 %	77,3 %

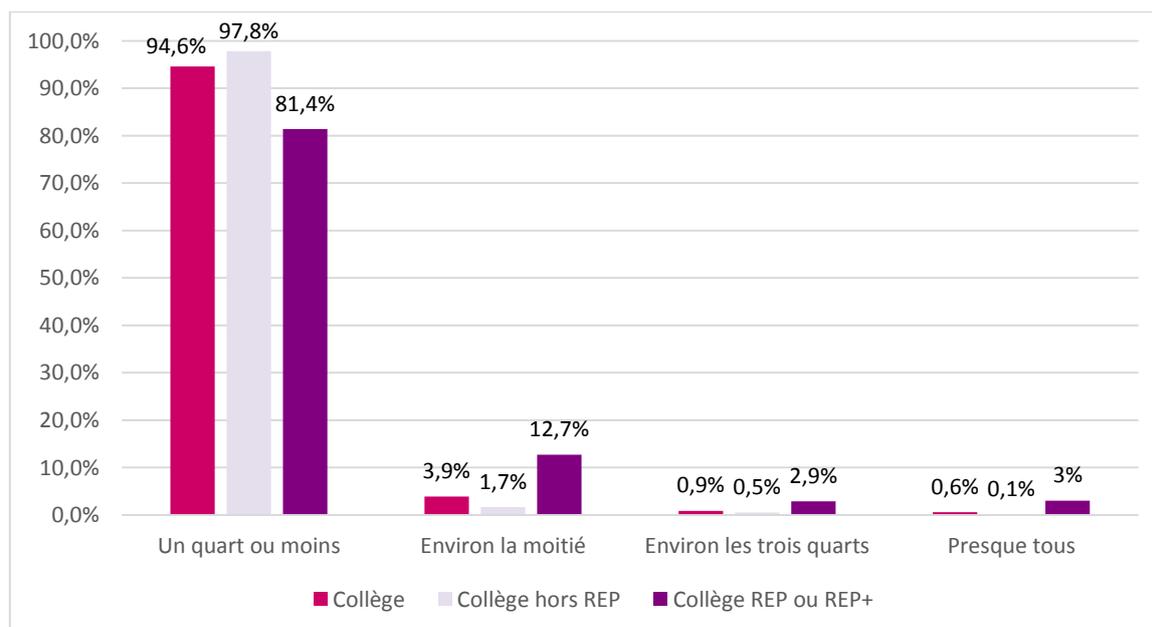
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 432 proviseurs (dont 57 établissements accueillant une classe préparatoire, 375 n'en accueillant pas/214 établissements accueillant une STS et 218 établissements n'en accueillant pas).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

2. Découvrir le monde de l'entreprise

Au collège, la découverte du monde de l'entreprise se fait principalement à travers la réalisation du stage de troisième. D'une durée d'une semaine, il est dans la grande majorité des cas organisé aux alentours des vacances de Noël (en novembre ou décembre dans 42,3 % des collèges et janvier ou février dans 43,9 %).

Pour 94,6 % des répondants, un quart ou moins des élèves de leur établissement ont des difficultés à trouver un stage. Le fait que l'établissement collabore de façon récurrente avec une entreprise n'a pas d'impact significatif sur la facilité à trouver un stage pour les élèves. Cependant, ce chiffre varie selon que l'établissement est inclus à un réseau d'éducation prioritaire ou non (Figure 15).

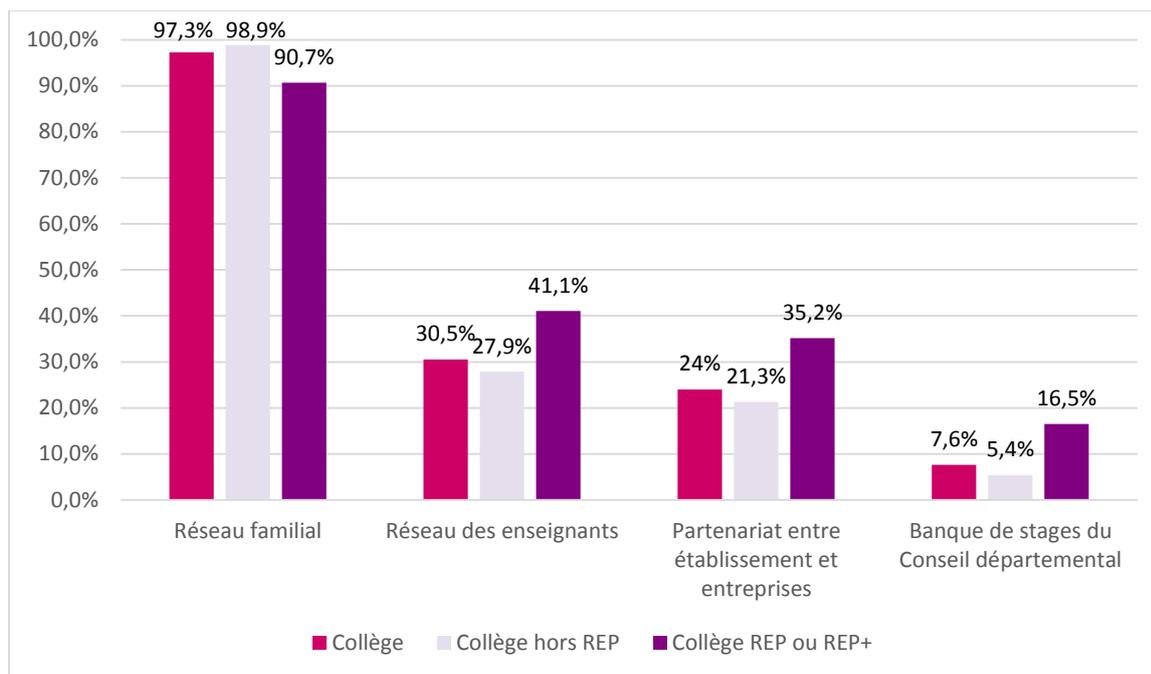
Figure 15 : Proportion des élèves de l'établissement ayant des difficultés à trouver un stage de troisième (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 887 principaux de collège (dont 701 non-REP et 186 REP ou REP+).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Le moyen par lequel les élèves trouvent un stage varie également selon que l'établissement est inclus dans un réseau prioritaire ou non (Figure 16). Ainsi, les élèves d'établissements hors des réseaux prioritaires s'appuient davantage sur leurs réseaux familiaux, quand les élèves de réseaux d'éducation prioritaire sollicitent plus que les autres leurs enseignants, les partenaires de l'établissement ou encore la banque de stages du Conseil Départemental, même si le réseau familial reste la source principale.

Figure 16 : Moyen par lequel les élèves de troisième trouvent un stage, selon le chef d'établissement



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège (dont 770 non-REP et 205 REP ou REP+).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Les chefs d'établissement sont par ailleurs attachés au stage de troisième, et considèrent qu'il présente un intérêt (Figure 17). Majoritairement, ils souhaitent que le stage de troisième soit conservé, voire que d'autres périodes de stage soient prévues, en troisième ou dans d'autres niveaux scolaires (Figure 18).

Figure 17 : Intérêt représenté par le stage de troisième pour l'orientation des élèves d'après les chefs d'établissement

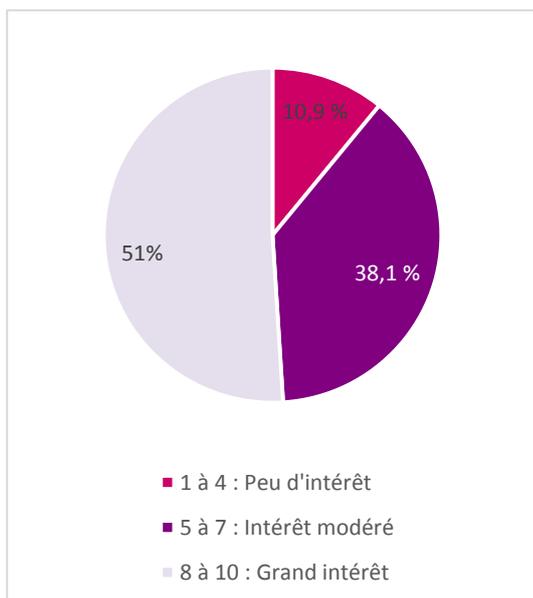
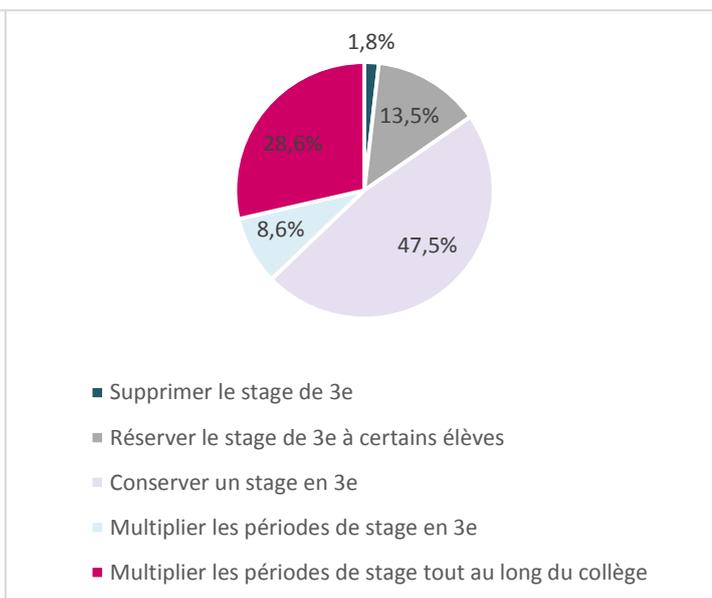


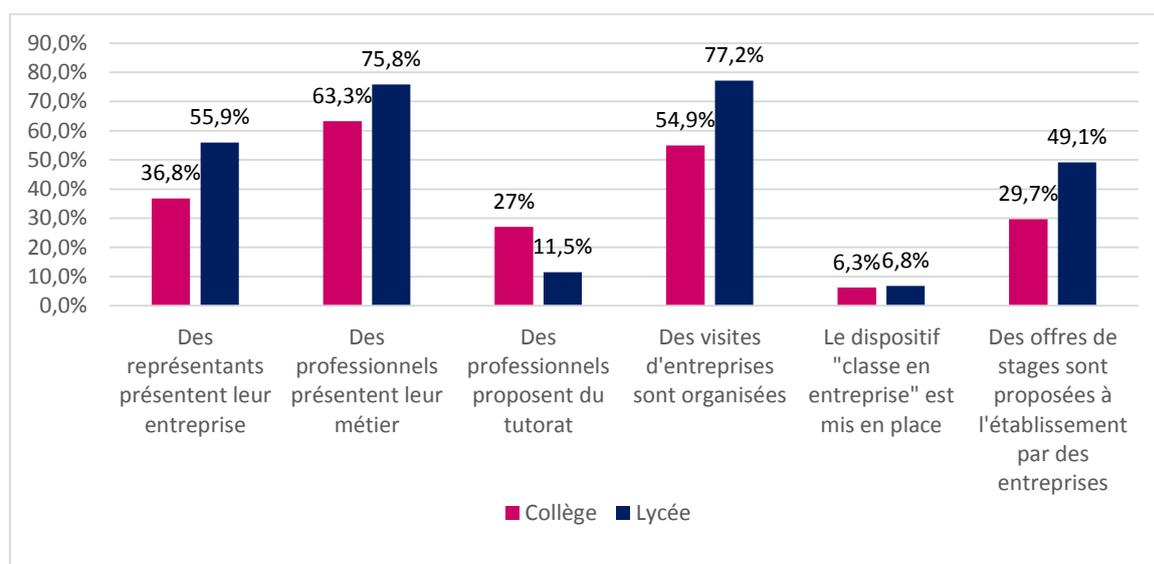
Figure 18 : Avis des chefs d'établissements sur le statut futur à donner au stage de troisième



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 897 principaux de collège (dont 707 non-REP et 190 REP ou REP+) pour la figure 14 ; 887 principaux de collège (dont 698 non-REP et 189 REP ou REP+) pour la figure 15. Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

D'une manière plus générale, les établissements peuvent organiser des actions visant à faire découvrir aux élèves le monde de l'entreprise, avec la collaboration de celles-ci. 39,7 % des collèges et 81,6 % des lycées travaillent ainsi de manière récurrente avec certaines entreprises. Dans 12,7 % des collèges et 5,8 % des lycées dont les chefs d'établissement ont répondu, aucune collaboration avec des entreprises n'est mise en place (Figure 19).

Figure 19 : Part des chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé l'action conjointe suivante, en association avec une ou des entreprise(s) (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège (dont 770 non-REP et 205 REP ou REP+), 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel). Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

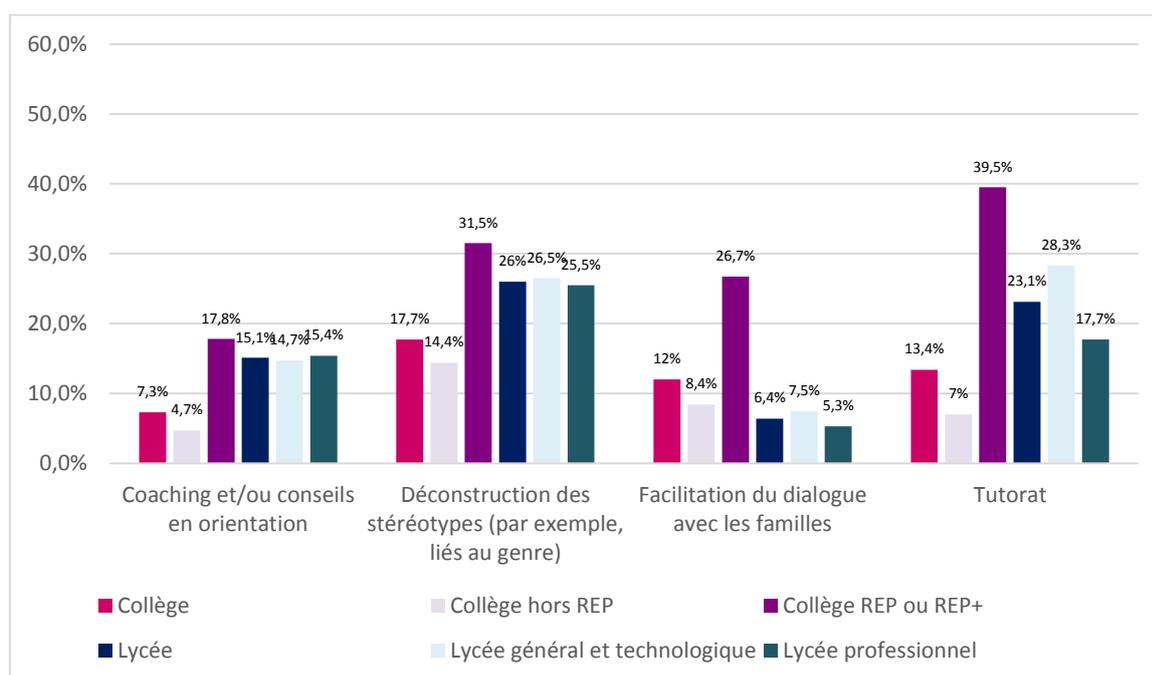
Le dispositif « Classe en entreprise » consiste à accueillir une classe, généralement de troisième ou seconde, en entreprise pendant trois jours. Le programme est aménagé pour comporter des cours qui ont lieu dans les locaux de l'entreprise et des séquences de découverte du milieu professionnel. Le dispositif estime que la disponibilité des représentants de l'entreprise pour accueillir un groupe de 24 élèves sur 3 jours est la même que celle nécessaire à l'accueil de deux stagiaires sur une semaine.

Ces pratiques varient légèrement selon le type d'établissement. Le tutorat par des professionnels est proposé dans 9,6 % des collèges REP ou REP+ et dans seulement 1 des collèges hors de ces réseaux. Les visites d'entreprises et offres de stages sont plus fréquentes dans les lycées professionnels que dans les lycées généraux et technologiques.

3. Collaborer avec des associations

Enfin, les établissements peuvent mettre en œuvre des actions en lien avec des associations. Ces actions peuvent avoir des objectifs variés, touchant à l'orientation de façon directe ou indirecte (par exemple, en travaillant sur la déconstruction de stéréotypes liés au genre notamment dans le milieu professionnel). Ces partenariats sont cependant plus rares que ceux noués avec le monde de l'entreprise : ainsi, 57,1 % des collèges (32,9 % seulement en REP et REP +) et 46,5 % des lycées n'ont noué aucune collaboration avec des associations (Figure 20).

Figure 20 : Part des chefs d'établissement ayant déclaré avoir organisé l'action conjointe suivante, en partenariat avec une ou des association(s) (en %)

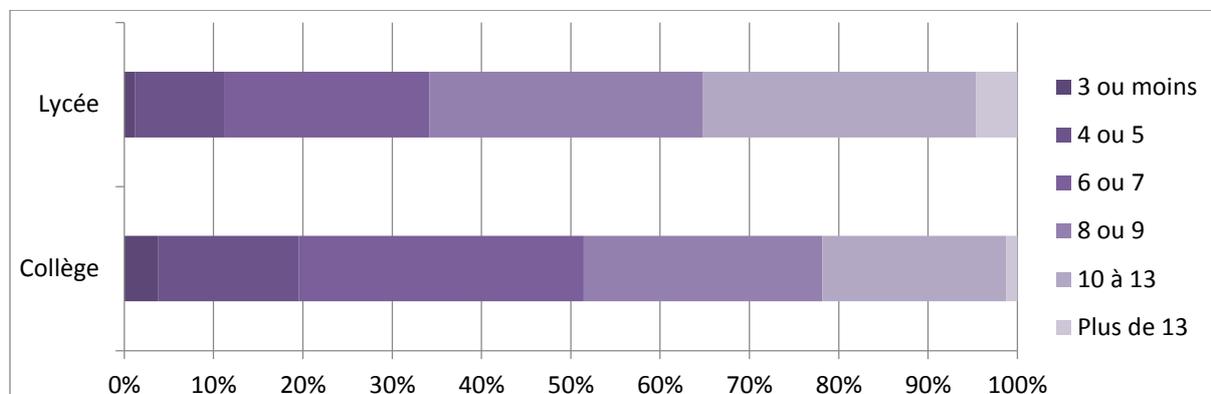


Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 975 principaux de collège (dont 770 non-REP et 205 REP ou REP+), 434 proviseurs de lycée (dont 279 de lycée général et technologique et 155 de lycée professionnel).
Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

En prenant en compte à la fois les actions organisées par le PsyEN et celles visant à inclure les associations, entreprises et lycées ou établissements d'enseignement supérieur dans le processus d'orientation des élèves, on constate que les établissements ont tendance à organiser un nombre varié d'actions (Figure 21) : ainsi, la majorité des collèges (68,2 %) et lycées (68 %) organisent entre six et dix actions par an (sur les 29 que le questionnaire proposait). Les collèges organisent en

moyenne 7,6 actions par an autour de l'orientation ; lorsque les lycées en organisent en moyenne 8,6.

Figure 21 : Nombre d'actions différentes organisées par les établissements en 2017-2018, d'après les déclarations des chefs d'établissement



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public, 929 principaux de collège, 372 proviseurs de lycée. Source : Cnesco, Enquête « Éducation à l'orientation » 2018.

Conclusion

Cette enquête présente quelques limites, notamment dues à sa dimension déclarative. On note cependant que dans une très grande majorité des établissements, un temps spécifique est consacré à l'accompagnement de l'orientation, que celui-ci soit réalisé tout au long de l'année ou lors d'événements particuliers. Le PsyEn, mais également l'ensemble de l'équipe éducative incluant les parents, sont souvent facilement mobilisés autour de ces enjeux. Les chefs d'établissements se déclarent pourtant rarement formés, et peu accompagnés.

Les limites de l'exercice semblent alors moins se situer dans le nombre d'activités liées à l'orientation proposées aux élèves que dans la façon dont elles sont encadrées et accompagnées afin de permettre aux élèves de développer une réflexion critique au-delà de la récolte d'informations. On note par ailleurs que la majorité des actions tend à se situer au moment des grands paliers d'orientation, et en particulier que très peu d'actions touchent les élèves de collège avant la 3^e.

Références

Ministère de l'Éducation nationale, *Être psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN)*, en ligne :
<http://www.education.gouv.fr/cid104165/etre-psychologue-de-l-education-nationale.html>

Ministère de l'Éducation nationale, *Psychologues de l'Éducation nationale*, en ligne :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115951

Ministère de l'Éducation nationale, *Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur*, en ligne :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/plan_Etudiants/58/5/vademecum_orientation_845585.pdf

Ministère de l'Éducation nationale, *Le Parcours Avenir*, en ligne :
<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

Légifrance, Arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au Parcours Avenir, en ligne :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030852189&dateTexte=&categorieLien=id>